



**Décision n°09/2020
DELEGATION**

Le Directeur général de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du Directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. BAYLE (Laurent),

Vu la délégation n° 50/2017 du 1^{er} janvier 2017 de Corinne Taule, Directrice des ressources humaines de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

DECIDE

ARTICLE 1

En l'absence de Corinne Taule, directrice des ressources humaines, délégation est donnée à Monsieur Vincent Charmont, directeur adjoint des ressources humaines, à l'effet de procéder au nom du Directeur Général et dans le cadre des activités propres aux ressources humaines :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs,
- à la signature des contrats à durée déterminée et des contrats d'intermittents du spectacle ; à l'exception des contrats de travail des personnels permanents et artistiques (orchestres et artistes invités),
- à la signature de tout acte et document relatif à l'administration de personnel,
- à l'attestation de service fait concernant les dépenses liées à la gestion du personnel (notamment frais de formation, visites médicales ...),
- à la signature de l'ensemble des attestations ou documents relatifs à la vie quotidienne du salarié (notamment déclaration d'accident du travail, certificat de travail, solde de tout compte, attestation de présence, de salaire ...).

Cette délégation prend effet le 16 mars 2020.

ARTICLE 2

La décision précédente portant délégation de signature du Directeur général à Monsieur Thomas Dabkowski est abrogée.



ARTICLE 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris le 09 mars 2020

Laurent Bayle

Original : *Agent Comptable*
Copie : *DAF*
 Secrétariat DG
 Bénéficiaire de la délégation



DELEGATION DE SIGNATURE

Spécimen de signature du Directeur adjoint des ressources humaines de la Cité de la musique
– Philharmonie de Paris

NOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Vincent Charmont	Directeur adjoint des ressources humaines de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris		

Original : Agence Comptable

Copie : D.A.F.
Recueil des décisions
Bénéficiaire de la délégation
Recueil des procédures